

Elevage et forêt méditerranéenne : mise au point de nouveaux systèmes transhumants

par François PREVOST, François MATHEY,
Laurent GARDE et Pascal THAVAUD *

1.- Un système d'élevage qui exploite la diversité des ressources d'un territoire régional

La région provençale est riche de la diversité de ses espaces pastoraux. Du thermoméditerranéen au subalpin, entre 0 et 2000 mètres d'altitude et sur près de 200 km, s'étagent les maquis à chêne liège du littoral, les taillis de chêne pubescent et pelouses à

brome des Préalpes, et les pelouses d'altitude des alpages. Depuis toujours, les éleveurs ont su jouer de cette diversité en suivant la pousse de l'herbe avec leur troupeau (transhumance).

S'inspirant de cette pratique régionale, 4 éleveurs de la région préalpine ont mis en place un système d'élevage moderne fondé sur la valorisation par le troupeau

de la diversité des ressources fourragères (figure 1). En combinant surfaces pastorales variées (espaces boisés méditerranéens littoraux, parcours préalpins et alpages) et prairies cultivées, les éleveurs ont construit un système fourrager au moindre coût qui répond à leur objectif de production principale (agneaux de boucherie de 32 à 36 kg de poids vif, vendus à 110 - 120 jours à partir de Noël).

Pour atteindre cet objectif, les éleveurs pratiquent un agnelage de contre-saison à l'automne sur les sièges d'exploitation et ont

* C.E.R.P.A.M. Route de la Durance 04100 Manosque

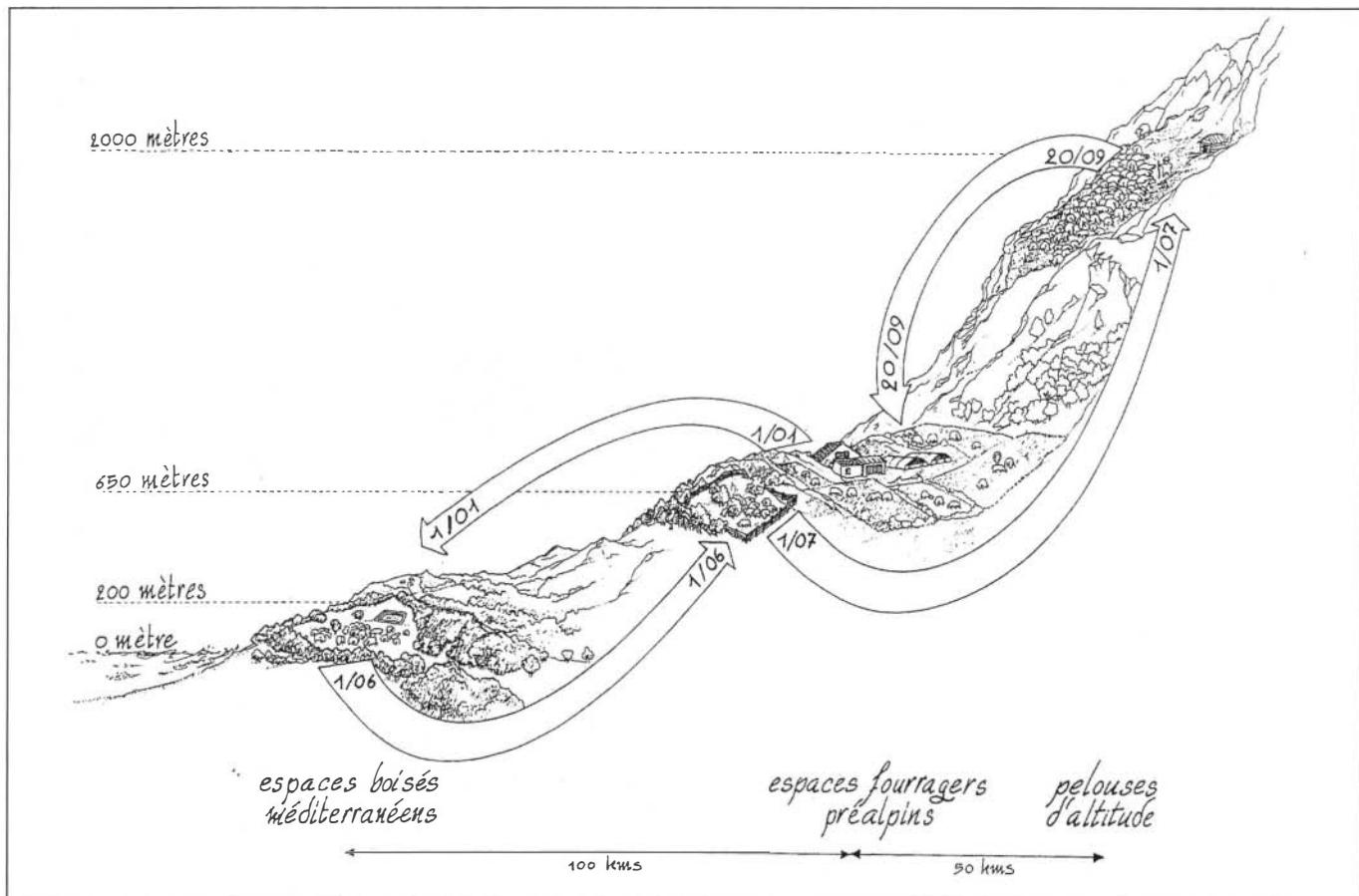


Fig. 1 : Un système d'élevage qui valorise la diversité des ressources d'un territoire.

recours à l'insémination artificielle en avril en zone littorale. Les besoins alimentaires des troupeaux sont déterminés par ces périodes-clés. Pour les satisfaire, les éleveurs peuvent également s'appuyer sur la capacité des brebis mères à mobiliser ou au contraire à reconstituer leurs réserves corporelles. L'exploitation échelonnée dans le temps de la diversité des ressources au niveau régional (transhumance hivernale et estivale) est bien adaptée à cette conduite du troupeau (figure 2) :

- de janvier à mai, les brebis sont à l'entretien et leurs besoins sont couverts par le pâturage de zones boisées du littoral varois où l'essentiel de la ressource est fourni par des ligneux ; la préparation à la lutte, nécessaire pour assurer une bonne fécondité, a lieu sur des parcours améliorés par sursemis ;

- de juin à septembre, les animaux reconstituent leurs réserves, d'abord sur les parcours

préalpins proches de l'exploitation puis sur les alpages ;

- de septembre à décembre, l'agnelage et la lactation ont lieu sur l'exploitation ; les forts besoins des brebis mères sont alors couverts par le pâturage des repousses d'automne des prairies, et des parcours proches de l'exploitation, complété par du foin récolté de mai à juillet, et un apport de céréales à l'auge ;

- après le sevrage (fin décembre), l'engraissement des agneaux en bergerie se fait grâce aux stocks de foin et de céréales.

Dans les trois sites utilisés par les troupeaux, la contribution de l'élevage à l'environnement est importante : en montagne, maintien du système pastoral en alpages ; en préalpes, maintien d'un espace habité, diversifié, entretenu, au sein d'une zone où la désertification est très avancée ; en zone littorale, contribution à la protection de la forêt contre l'incendie.

s'exprime dans un milieu naturel difficile : des précipitations aléatoires, un relief accidenté, un maquis fournissant une ressource pastorale difficile à valoriser, une strate herbacée peu importante.

Face à ces contraintes, la stratégie adoptée vise à concilier au mieux les impératifs d'élevage et D.F.C.I. : établissement des parcs en crêtes, mais débordant largement sur les versants (Nord principalement) et les zones présentant un intérêt pastoral ; réalisation d'impluviums à l'intersection de plusieurs parcs ; améliorations pastorales (débroussaillage + sursemis + fertilisation) sur 10 % de la surface pâturée, concernant les zones à meilleur potentiel ; pâturage en parcs clôturés afin de contrôler la gestion pastorale.

3.- Premier bilan après trois années de transhumance hivernale

Pour apprécier l'efficacité de la stratégie mise en oeuvre, il faut distinguer deux grandes périodes :

- Pendant la période hivernale (15 janvier-30 mars), les brebis sont à l'entretien et ont donc des besoins peu élevés. L'herbe n'a pas encore poussé, et les ressources pastorales sont entièrement fournie par la strate arbustive. Les parcs les moins bons sont réservés pour cette période, afin de laisser se développer le potentiel herbacé là où il existe. Il s'est révélé nécessaire de rechercher une complémentation adaptée, permettant de faciliter la digestion de la ration ligneuse. Après quelques essais, un apport liquide à base de mélasse et de sous-produits de levure riche en sucres solubles et azote non protéique, couvrant environ le tiers des besoins d'entretien et de déplacement des brebis, a donné de bons résultats zootechniques (maintien du poids et de l'état des animaux). Le contrôle de la strate arbustive se révèle plus difficile : les espèces peu appétentes (cistes, bruyères), déjà dominantes, sont favorisées par le

2.- Un système d'élevage qui contribue à l'entretien de l'espace boisé méditerranéen : essai d'intégration de deux objectifs contraignants

Pour les éleveurs, la transhumance hivernale d'animaux d'élevages montagnards dans le massif des Maures vise à améliorer les résultats économiques des exploitations montagnardes grâce à :

- la diminution des coûts d'hivernage,
- l'agrandissement à distance permettant un accroissement des effectifs.

Pour les gestionnaires de l'espace boisé, l'objectif est également très clair : c'est surtout dans les massifs forestiers méditerranéens que la présence de l'élevage correspond à une attente précise d'entretien d'un espace naturel menacé. Dans les Maures, la forêt est parcourue par des incendies à intervalle régulier (tous les 10 à 20 ans), l'un des plus récents étant celui de 1986 qui a ravagé plus de 4000 ha à Hyères - La Londe. Les gestionnaires forestiers ont mis en place un réseau important de pare-feu sur les crêtes dont l'entretien est coûteux. En effet, il faut intervenir par broyage mécanique tous les 2 ou 3 ans pour rabattre les

repousses arbustives (cistes, bruyères, arbousier, calycotome) en-dessous d'un seuil d'"éfficacité D.F.C.I." empiriquement fixé par les forestiers à un phytovolume de 2000 - 2500 m³ par hectare. Le troupeau, en consommant une partie des repousses arbustives, permet d'espacer les débroussailllements mécaniques d'entretien et donc de diminuer les coûts d'entretien des coupures débroussaillées.

Les exigences de la D.F.C.I. exprimées par les gestionnaires de l'espace boisé et contractualisées dans le cadre d'une convention d'entretien des coupures débroussaillées, imposent de fortes contraintes à l'élevage : l'impact du troupeau doit être important sur les pare-feu stratégiques de crête. En contrepartie, les éleveurs bénéficient d'une certaine sécurité foncière et d'aides financières pour la réalisation des équipements pastoraux indispensables (clôtures, points d'eau à double usage pastoral et D.F.C.I., améliorations pastorales).

Cette attente D.F.C.I. très forte

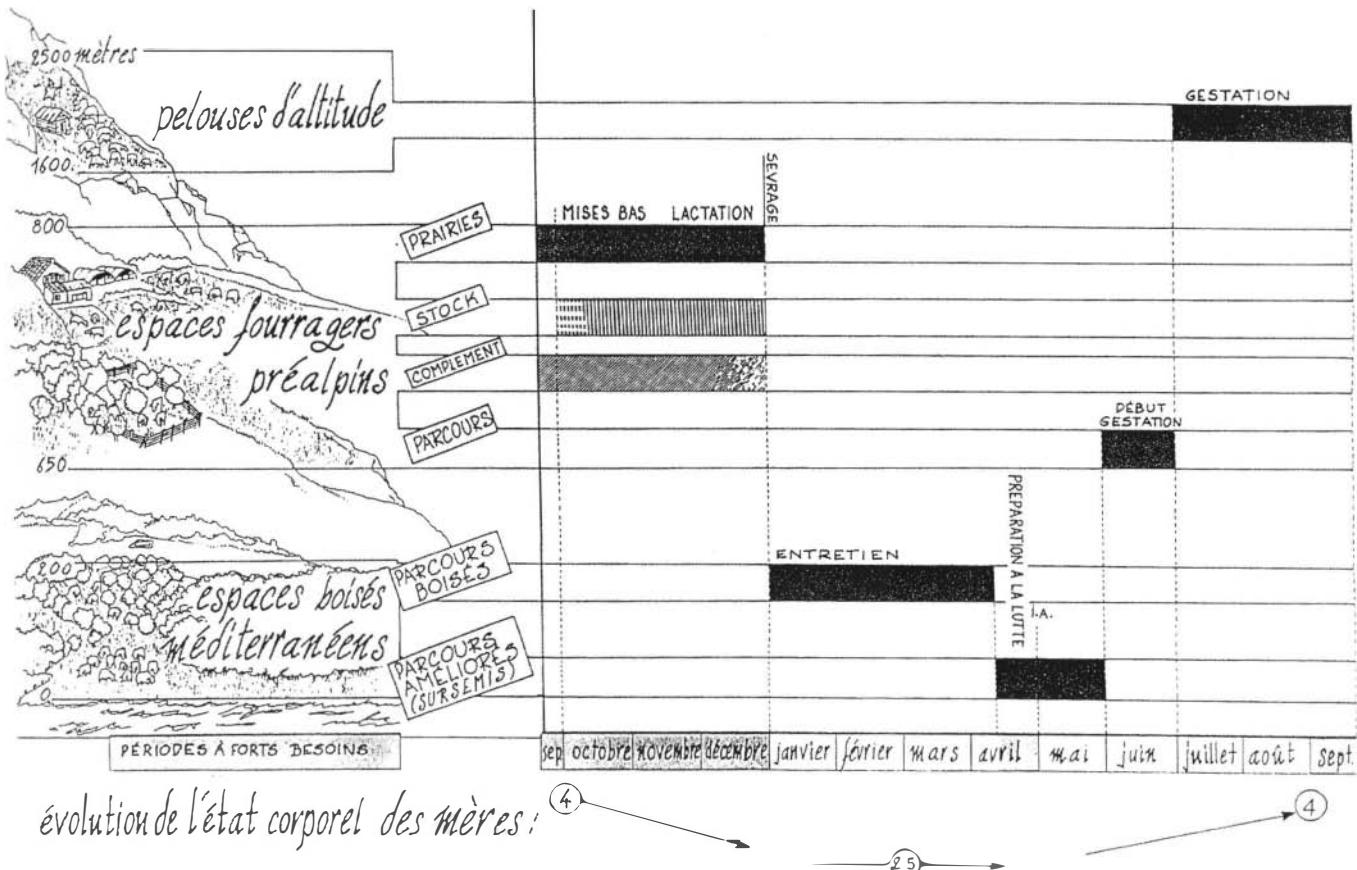


Fig. 2 : Valorisation par le troupeau de la diversité des ressources fourragères : l'exemple de l'alimentation des brebis mères.

broutage sélectif des brebis au détriment des espèces qui assurent la ration (arbousier, filaire) ; on n'observe pas d'installation d'une strate herbacée spontanée.

- Au printemps (avril-mai), l'utilisation des espaces sursemés répond bien à l'objectif DFCI grâce à la substitution progressive du maquis par une pelouse (la forte pression de pâturage permet de maîtriser les repousses arbuscives ; la germination des cistes est entravée par l'installation d'une strate herbacée dense). Elle satisfait également les éleveurs qui ont besoin d'un fourrage de qualité pour préparer la lutte.

En ce qui concerne l'impact D.F.C.I. sur les pare-feu de crêtes, après 3 saisons de pâturage, l'évolution du phytovolume arbustif laisse espérer un espacement des délais de repasse mécanique de 3 à 6 ans, selon les secteurs ; cela représente donc une économie importante par rapport à l'entretien exclusivement mécanique (repasse tous les 2 à 3 ans).

Pour les éleveurs, le bilan économique se traduit par une économie directe de l'ordre de 30 F/bête par rapport à l'hivernage en ber-

gerie en montagne. Cette somme tient compte du coût du transport des animaux, des frais de gardiennage sur le site et de l'amortissement sur 6 ans (durée de la convention de pâturage) des charges liées à la mise en place des équipements (pose de la clôture) par les éleveurs, et pourra être accrue si l'on parvient à répartir les charges sur un effectif d'animaux transhumants plus important. La transhumance hivernale permet aussi aux éleveurs de réaliser des économies sur leur exploitation :

- gain de place en bergerie, investissements réduits en bâtiments ;
- augmentation des récoltes de fourrages sur les surfaces non pâturées par les animaux présents dans le Var en avril-mai.

Les résultats zootechniques obtenus (maintien de l'état corporel des animaux pendant l'hivernage et bons résultats d'agnelage à l'automne) satisfont les exigences des éleveurs. La maîtrise de la mise à la reproduction sur le site nécessite le recours à l'insémination artificielle qui permet, en synchronisant les chaleurs, de

grouper les agnelages en début d'automne, afin de profiter au mieux des regains et vendre des agneaux finis en fin d'année. La fertilité et la prolificité sont accrues mais les retours de chaleurs posent problème car les bœufs sont peu préparés aux conditions de pâturage dans le maquis, même amélioré.

Du point de vue de l'élevage, la réussite de telles opérations passe par le respect de conditions essentielles :

- la transhumance hivernale doit s'intégrer à l'ensemble de la conduite des troupeaux : pour bien préparer la descente, il est nécessaire de trier les brebis (animaux de plus de 18 mois à l'entretien) et de prévoir une transition alimentaire entre l'alimentation en bergerie et le passage à un pâturage en maquis avec complémentation spécifique. En automne, sur le siège d'exploitation, les besoins élevés de fin de gestation et de lactation doivent être couverts correctement.

- l'organisation collective des éleveurs doit permettre d'adopter un règlement sanitaire commun et de gérer les aspects pratiques de

la transhumance (transport, surveillance, tonte, insémination artificielle).

Le système sylvo-pastoral ainsi mis en place a été affecté par une sécheresse exceptionnelle lors de la campagne d'hivernage de 1989 (déficit de pluviométrie supérieur à 50 % de novembre 88 à juin 89). En affectant laousse de la strate herbacée et les repousses annuelles des arbustes les plus appétents, la sécheresse réduit la marge de sécurité du système et oblige à accroître le recours à l'outil de régulation que constitue la complémentation, voire à raccourcir la période de transhumance hivernale. Depuis, la situation s'est encore aggravée ; les pluies de l'automne 89 et de l'hiver 90 ont été très insuffisantes, et la végétation subit l'impact d'une deuxième année de sécheresse consécutive. La question de la pérennité de la ressource pastorale dans de telles conditions est

posée et peut entraîner dans l'avenir des modifications de gestion.

4.- Conclusion

De telles opérations, complexes, associent :

- l'objectif de production de systèmes d'élevage innovants (produire au moindre coût une production animale de qualité répondant aux exigences du marché) qui construisent leur développement sur le redéploiement pastoral et la valorisation de complémentarités régionales ;

- la gestion et la protection d'espaces naturels fragiles, menacés, ou en dehors des circuits économiques.

Leur mise en oeuvre et leur réussite passent par le respect de quelques règles et la levée de certains facteurs bloquants :

- concevoir des aménagements

par massif qui associent dans une large concertation l'ensemble des partenaires et usagers concernés ;

- concevoir des aménagements qui tiennent compte des contraintes liées aux systèmes d'élevage utilisateurs ;

- si nécessaire, contractualiser les rapports entre éleveurs utilisateurs et gestionnaires d'un territoire dans le cadre de conventions de pâturage fixant les droits et devoirs des deux parties (en appliquant l'article 19 du règlement communautaire 1760/87 par exemple) ;

- mobiliser les moyens financiers nécessaires à la conduite des programmes de recherche-développement et d'appui technique pour la mise au point et la diffusion de nouveaux modèles techniques ainsi qu'à la réalisation des équipements et travaux d'aménagement indispensables.

F.P., F.M., L.G., P.T.



Photo 15 et 16 : Ressources sylvopastorales en région méditerranéenne.
Photo Itovic.

